



Québec, le 28 janvier 2025



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
N/Réf : 2025-01-08-016

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 8 janvier dernier, vous trouverez ci-joint les informations détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) concernant les informations administratives demandées concernant le Programme service-conseil (PSC).

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès », nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter monsieur David Dubé, adjoint à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418 380-2136 ou par courrier électronique à [accésinformation@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:accésinformation@mapaq.gouv.qc.ca).

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch

Sous-ministre adjointe à la gouvernance, à la performance ministérielle et à l'innovation  
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

**(Chapitre A-2.1)**

**Article 51**

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

**Article 135**

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

## MAPAQ « Demandes d'accès à l'information »

---

Bonjour,

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, je vous prie de bien vouloir me communiquer :

- Les conclusions (finales ou intérimaires si finales non disponibles) de la vérification administrative du PSC réalisée par le MAPAQ dans le cadre de l'opération de contrôle de conformité administrative par la Direction de la coordination, de la relève et des services-conseils à l'été 2024 pour l'exercice financier 2023-2024.
- Le nombre de dispensateurs visés par cette vérification administrative du PSC.
- Les critères de sélection pour la sélection des dispensateurs visés par cette vérification administrative du PSC.

Je souhaite recevoir ces documents sous format électronique si possible.

Vous remerciant à l'avance de l'attention portée à ma demande, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations|

### Questions :

- **Les conclusions (finales ou intérimaires si finales non disponibles) de la vérification administrative du PSC réalisée par le MAPAQ dans le cadre de l'opération de contrôle de conformité administrative par la Direction de la coordination, de la relève et des services-conseils à l'été 2024 pour l'exercice financier 2023-2024.**

Réponse : Les conclusions ne sont pas encore disponibles, des travaux sont toujours en cours. Toutefois, des conclusions intérimaires sont présentées dans le document PowerPoint ci-joint.

- **Le nombre de dispensateurs visés par cette vérification administrative du PSC.**

Réponse : 107 dispensateurs pour 2023-2024

- **Les critères de sélection pour la sélection des dispensateurs visés par cette vérification administrative du PSC.**

Réponse :

Dans le cadre du PSC, la sélection des contrats qui font partie de l'échantillonnage pour le contrôle de conformité annuel répond à des critères précis. L'échantillonnage est réalisé par la DCRSC et comporte deux étapes, soit le choix des dispensateurs puis le choix des dossiers clients.

Dans le cadre du volet 1, pour la sélection des dispensateurs pour une année financière, la cible est de vérifier des dispensateurs ayant réalisé des contrats de service pour la période visée dans chaque réseau Agriconseils de façon aléatoire. Toutefois, nous évitons le plus possible de sélectionner un dispensateur qui aurait fait partie du contrôle de conformité de l'année précédente (si possible 2 ans), étant donné la charge de travail que cela peut représenter.

La distribution, par domaine d'activité, de tous les contrats échantillonnés s'apparente à la distribution réelle des contrats totaux.

Ces critères nous permettent de couvrir un large spectre des dispensateurs ayant utilisé le PSC durant les 5 années du programme.

# Partenariat canadien pour une agriculture durable

Compétitive. Novatrice. Résiliente.

---

## Programme services-conseils - 2023-2028 Contrôle de conformité



# Contrat de service - Préambule

- La cohérence d'un dossier débute par un contrat complet
- Il est de la responsabilité du dispensateur de soumettre un contrat conforme.
- Contrat non-conforme = va-et-vient entre le RA et le dispensateur
  - Chronophage
  - Irritant



*Position où il est « plus facile » de compléter les infos soi-même ou de « deviner » ce que le dispensateur veut faire sur l'entreprise.*

# Contrat de service – Sélection des demandes (p.11 du texte du programme)

## Sélection des demandes

Les projets sont déposés en continu jusqu'au 15 février de chaque année inclusivement par le *dispensateur* directement au *réseau Agriconseils* de la région dans laquelle se situe le principal site ou le siège social de l'entreprise. Toute *demande d'aide financière complète*, dont le *demandeur* et le projet sont admissibles, fera l'objet d'une analyse par le *réseau Agriconseils* selon les critères suivants :

- l'adéquation des *services-conseils* avec les objectifs et les paramètres du Programme;
- l'adéquation des *services-conseils* avec les objectifs de l'entreprise;
- la faisabilité du projet;
- la conformité des *services-conseils* avec les normes édictées par les ordres professionnels, s'il y a lieu, et
- l'adéquation des coûts selon l'ampleur des activités.

L'analyse de tous les contrats  
demeure obligatoire

Un contrat qui ne répond pas aux  
critères ci-haut est non-conforme

# Contrat de service - Constats

- Les principaux constats complexifiant l'analyse du contrat:
  1. « Description du mandat » et « Contexte de réalisation » manquent de clarté;
  2. Activités mal inscrites, floues, ne respectant pas le libellé du GA.

# Contrat de service - « Description du mandat » et « Contexte de réalisation »

## Annexe 4 – CONTENU MINIMAL DU CONTRAT DE SERVICE ET DE LA FACTURE

### A. CONTRAT DE SERVICE

Le contrat de service établi avec l'entreprise agricole ou agroalimentaire pour chaque livraison de service-conseil doit contenir les éléments suivants :

- le nom du dispensateur, son adresse et son numéro de téléphone;
- le numéro du contrat de service;
- le nom du client, son numéro d'identification ministériel (NIM) et son adresse;
- une description détaillée du mandat réalisé en précisant : la situation actuelle de l'entreprise et la situation souhaitée, le contexte de réalisation du mandat, les activités ou services-conseils visés et la production couverte par ceux-ci;



# Contrat de service – « Description du mandat » et « Contexte de réalisation »

Exemple:

| CONTEXTE ET MANDAT                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en situation : L'entreprise a besoin d'un suivi trimestriel pour l'année 2023-2024. |

Manque: la situation de départ, situation souhaitée, comment se réalisera le contrat, quelle(s) sera (seront) les activités effectuées dans l'entreprise?

Le contrat doit être autoportant.

# Contrat de service – « Description du mandat » et « Contexte de réalisation »

## Exemple:

**Description du mandat :** Ce contrat porte sur les services en agroenvironnement pouvant être livrés en cours d'année selon les besoins du client, ce contrat sert à réserver les fonds disponibles auprès du réseau agri-conseil

**Contexte de réalisation :** Le client veut retenir les services du club pour le suivi en agroenvironnement en général et pour le service de base réglementaire

Est-ce une bonne utilisation du programme dans ce cas-ci?

Les fonds doivent être réservés à un besoin clair et précis de l'entreprise.

Besoin de l'entreprise → Service-conseil → Aide financière pour réduire le coût

# Contrat de service – « Description du mandat » et « Contexte de réalisation »

## Exemple

|                         |
|-------------------------|
| MANDAT:                 |
| CONTEXTE DE RÉALISATION |

Ce contrat traduit qu'il n'y a rien à faire sur l'entreprise.

Il peut aussi arriver que des contrats faits maison ne prévoient pas de « description du mandat » et de « contexte de réalisation ».

# Contrat de service – Activités

## Exemple



| Coût du service | Description du service<br>(Diagnostic, plan d'action, suivi et accompagnement, etc.) |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Suivi           |                                                                                      |
|                 |                                                                                      |
|                 |                                                                                      |
|                 |                                                                                      |

8 types de suivi en agroenvironnement sont possibles. Lequel ou lesquels seront faits sur l'entreprise? Plusieurs activités différentes sont considérées dans cette seule ligne?

Le dispensateur remet sur le RA la responsabilité de deviner ce qui va arriver sur l'entreprise.

# Contrat de service – Activités

## Exemple

| Services professionnels                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description                                                                                                  |
| Visite de l'érablière pour diagnostiquer les problèmes reliés aux équipements ou aux peuplements d'érablière |
|                                                                                                              |

Information devant se retrouver ailleurs sur le contrat. On demande une subvention pour quelle activité?

# Contrat de service – Activités

« Il se peut, surtout en agro, que les activités changent en cours de route. » Le contrat doit être conforme à la base. Ensuite:

## MODIFICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE PAR LE RÉSEAU AGRICONSEILS

La confirmation d'aide financière est rattachée au contenu du contrat de service. Toute modification aux termes du mandat, aux heures fixées et aux activités prévues doit être soumise au [réseau Agriconseils](#) afin de confirmer l'ajustement des montants d'aide financière.

Quoiqu'une facture signée en fin de mandat puisse permettre l'acceptation de modifications au contrat, cette façon de faire ne garantit pas la disponibilité d'une aide financière pour l'entreprise.

Par conséquent, afin de se voir confirmer de nouveau le montant d'aide financière prévu à un contrat ayant fait l'objet de modifications, le [dispensateur](#) doit transmettre au [réseau Agriconseils](#) un document indiquant :

- le nom du client;
- le nom du [dispensateur](#);
- le numéro de contrat concerné par la modification;
- la description de la modification au contrat;
- la mise en contexte dans le cas d'un nouveau mandat;
- le nombre d'heures et le taux horaire.

Ce document peut prendre plusieurs formes :

- un courriel détaillant les changements avec l'entreprise en copie conforme;
- un contrat original modifié et paraphé par les parties;
- un addenda<sup>14</sup> au contrat.

# RÉALISATION DU SERVICE-CONSEIL ET PRODUCTION D'UN RAPPORT D'INTERVENTION PAR LE DISPENSATEUR PRÉAMBULE

- Ce que l'on retrouve dans le Guide administratif:
  - Le [dispensateur](#) produit des diagnostics, des recommandations ou tout autre livrable dans le cadre des services rendus, et ce, en conformité avec le mandat établi par le [contrat de service](#).
  - Le [rapport d'intervention](#) doit être produit par le [dispensateur](#) dans le cadre du [service-conseil](#) et être conservé au dossier du client. Il doit être préparé par le [dispensateur](#) qui a signé le contrat et qui a émis la facture.
  - Le contenu du [rapport d'intervention](#) doit être conforme aux exigences indiquées dans le guide administratif ou à celles des grilles de référence des ordres professionnels pour les actes encadrés par ceux-ci.

*La cohérence d'un dossier débute par un contrat complet et se poursuit par un rapport d'intervention conforme*

# Les rapports d'intervention

Constats:

1. Le RI est non conforme, non adapté à l'activité réalisée ou absent
2. Le RI produit seulement pour le contrôle de conformité
3. Le RIU ne remplace pas le RI remis au requérant de l'entreprise



# Exemple de non-conformité pour le GIEC

1. Motifs du diagnostic
2. Description générale de la régie des sols et des cultures de l'entreprise agricole
3. Description de la gestion intégrée des ennemis des cultures réalisée par l'entreprise agricole
4. Description des pratiques de gestion des pesticides de l'entreprise agricole et évaluation des risques pour la santé et l'environnement
5. Recommandations adaptées à l'entreprise agricole
6. Signature datée du conseiller

Nom de l'entreprise :

NIM :

## Description générale de l'entreprise :

Vignoble, de 2ha, qui a fait appel aux services du Dura-Club pour effectuer un suivi phytosanitaire en lutte biologique.

Le vignoble est implanté sur des sols de type Loam sablo-graveleux, bien drainé.

Les sols sont enherbés de façon permanente entre les rangs de vigne et le dessous des pieds est désherbé mécaniquement.

Le vignoble étant géré sur le principe de la lutte biologique, les interventions phytosanitaires sont fonctions de la pression, du cycle et de la sensibilité des cépages aux différents ennemis des cultures.

## Éléments de discussion (Motifs) :

Mise en place d'un programme phytosanitaire basée sur le dépistage et le cycle des ennemis de la culture, respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Introduction aux biopesticides et augmentation de la biodiversité.

Gestion de la canopée pour favoriser une meilleure aération du feuillage et de la zone fructifère pour limiter les maladies fongiques.

## Recommandations et suivi :

Prophylaxie contre certaines maladies fongiques : éviter les conditions favorables.

Recommandations de pesticides autorisés en agriculture biologique, introduction de biopesticides.

Essai de lâchers de prédateurs naturels : acariens prédateurs.

Je déclare que les renseignements fournis sont complets, exacts et véridiques. Si d'autres documents sont joints, j'atteste qu'ils sont authentiques et que les données sont vérifiables.

Date

16 novembre 2023

Date

Signature du client

Signature du conseiller

# Exemple de copier/coller

## **Description générale de l'entreprise :**

Vignoble, de 2ha, qui a fait appel aux services du [REDACTED] pour effectuer un suivi phytosanitaire en lutte biologique.

Le vignoble est implanté sur des sols de type Loam sablo-graveleux, bien drainé.

Les sols sont enherbés de façon permanente entre les rangs de vigne et le dessous des pieds est désherbé mécaniquement.

Le vignoble étant géré sur le principe de la lutte biologique, les interventions phytosanitaires sont fonctions de la pression, du cycle et de la sensibilité des cépages aux différents ennemis des cultures.

## **Éléments de discussion (Motifs) :**

Mise en place d'un programme phytosanitaire basée sur le dépistage et le cycle des ennemis de la culture, respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Introduction aux biopesticides et augmentation de la biodiversité.

Gestion de la canopée pour favoriser une meilleure aération du feuillage et de la zone fructifère pour limiter les maladies fongiques.

## **Recommandations et suivi :**

Prophylaxie contre certaines maladies fongiques : éviter les conditions favorables.

Recommandations de pesticides autorisés en agriculture biologique, introduction de biopesticides.

Essai de lâchers de prédateurs naturels : acariens prédateurs.

## **Description générale de l'entreprise :**

Vignoble, de 3.2 ha, qui a fait appel aux services du [REDACTED] pour effectuer un suivi phytosanitaire en lutte raisonnée et intégrée, sans emploi d'herbicide.

Le vignoble est implanté sur des sols de type Loam sableux, bien drainé.

Les sols sont enherbés de façon permanente entre les rangs de vigne.

Le vignoble étant géré sur le principe de la lutte raisonnée, les interventions phytosanitaires sont fonction de la pression, du cycle, de la sensibilité des cépages des différents ennemis des cultures.

## **Éléments de discussion (Motifs) :**

Mise en place d'un programme phytosanitaire basée sur le dépistage et le cycle des ennemis de la culture.

Gestion du désherbage mécanique sous le rang de vigne.

Gestion de la canopée pour favoriser une meilleure aération du feuillage et de la zone fructifère pour limiter les maladies fongiques.

## **Recommandations et suivi :**

Prophylaxie contre certaines maladies fongiques : éviter les conditions favorables.

Recommandations de pesticides en tenant compte de la rotation des groupes de pesticides, pour une meilleure gestion de la résistance tout en tenant des risques associés DRE et DAAR.

Conseils agronomiques sur la gestion des travaux.

# Dédoubllement technique vs agroenvironnement

| <b>RAPPORT<br/>D'INTERVENTION<br/>TECHNIQUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  | <b>En lien avec</b> |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------|--|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  | <b>Contrat</b>      |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  | <b>Facture</b>      |  |
| <b>Nom de l'entreprise :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  | <b>Production :</b> |  |
| <b>Type de services-conseils :</b> Technique; Pratiques culturales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  | <b>NIM</b>          |  |
| <p><b>État de situation :</b> Le producteur d'arbres de Noël a demandé nos services pour l'encadrement technique et le <b>dépistage</b>. Afin d'atteindre les objectifs de réduction de l'utilisation des pesticides, le dépistage des insectes et des maladies est un élément essentiel pour utiliser les pesticides adaptés au bon moment. Nous visitons les différentes plantations d'arbres de Noël selon les stades de la culture, l'historique des ravageurs, les conditions météorologiques et à la demande du client. Le dépistage est fait plus régulièrement aux mois de mai et de juin, car c'est à ce moment qu'il y a un risque accru de dommages par les insectes et les maladies. Par la suite, les visites sont réalisées à la demande du producteur selon ses besoins. De plus, des bulletins techniques sont envoyés au producteur par courriel régulièrement, surtout en début de saison, afin de les aviser de l'état de la situation des ravageurs, des dépistages à venir, des traitements à exécuter, des recommandations sur la régie de culture et tout autre conseil pertinent. Le service inclut également des recommandations de fertilisation et d'amendements, la mise à jour d'un plan de ferme avec la grandeur des arbres, le suivi de l'implantation et l'évaluation de dommages à la demande du producteur. <a href="#">N/S voir p. 50 guide administratif</a></p> |  |                     |  |
| <p><b>Éléments de discussion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Des échanges ont été réalisés avec le producteur par rapport aux traitements à effectuer contre les insectes et les maladies afin de réduire et d'optimiser l'utilisation des pesticides.</li><li>Plusieurs éléments sur la régie des mauvaises herbes et de la fertilisation ont été discutés.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |                     |  |
| <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Des recommandations suite aux suivis phytosanitaires ont été transmises au producteur par un rapport écrit rédigé à chacune de nos visites. Une intervention phytosanitaire était recommandée seulement si les seuils d'intervention étaient atteints et qu'il y avait un risque de dommages réels pour les cultures.</li><li>Des recommandations ont été données aux producteurs pour la gestion du puceron des pousses du sapin, du tétranyque et des mauvaises herbes pendant la saison.</li><li>Pour le contrôle des insectes et des maladies, il est essentiel de maintenir une bonne calibration du pulvérisateur pour améliorer la couverture de la bouillie sur les arbres. De plus, une bonne régie de culture qui favorise l'aération va diminuer les risques de maladies, dont de bien tailler le bas des arbres.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |                     |  |
| <p><b>Suivi (identifier les attentes du producteur et du conseiller) :</b></p> <p>L'entreprise désire continuer d'avoir de l'accompagnement pour améliorer sa performance technique dans sa régie de production et réduire son empreinte environnementale en utilisant des pesticides à moindre risque.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |                     |  |

Je déclare que les renseignements fournis sont complets, exacts et véridiques. Si d'autres documents sont joints, j'atteste qu'ils sont authentiques et que les données sont vérifiables.

# RÉALISATION DU SERVICE-CONSEIL ET PRODUCTION D'UN RAPPORT D'INTERVENTION PAR LE DISPENSATEUR RAPPEL



*La cohérence d'un dossier débute par un contrat complet et se poursuit par un rapport d'intervention conforme*

*C'est la base d'un service-conseil réalisé dans les règles de l'art*

# Facturation inadéquate

| Problématique                                                                                                                                                           | Recommandation                                                                                                                                | Effet                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Il semble y avoir une confusion par rapport à comment le dispensateur doit inscrire les montants sur la <b>facture</b> (montant avant taxes, montants subvention, etc.) | <b>Préciser ou clarifier</b> , dans le <b>GA</b> et la <b>grille</b> , <b>comment nous voulons voir détaillés les montants sur la facture</b> | Améliorer la compréhension de cet élément au sein des <b>RA</b> afin d'uniformiser ce qu'on exige, sur ce point, des <b>dispensateurs</b> |

1<sup>er</sup> avril 2025

# Constat: Gestion des factures en fin d'année dans un très court délai

Répartition du versement de l'aide financière en date du 18 novembre

| Domaines          | Versée par rapport à l'engagement |
|-------------------|-----------------------------------|
| Gestion           | 47,6 %                            |
| Technique         | 44,6 %                            |
| Agroenvironnement | <b>23,2 %</b>                     |
| Éloignement       | 68,8 %                            |
| Volet 2           | 39,4 %                            |
| <b>Global</b>     | <b>34,2 %</b>                     |

- L'agroenvironnement accapare plus de 52 % du budget
- La répartition des versements pour l'agroenvironnement entre les RA est très variable (% variant de 1 à 65)
- Une charge de travail importante pour les RA se passe dans une période de quelques semaines limitant ainsi l'attention pour vérifier des aspects administratifs



| Recommandations                                                                                                                                                                                    | Effet                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date limite fixe dans le calendrier plus rapproché que le 15 février pour recevoir la totalité des factures pour effectuer le versement à temps                                                    | Donner le temps au <b>RA</b> d'évaluer chacune des factures reçues et demander des correctifs lorsque nécessaire (voire refuser des paiements). Aussi, cela encourage leur droit de gérance. |
| Date limite de X jours après la fin du contrat pour recevoir une facture                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                              |
| Application de seuils à partir de ratios de versements vs les engagements avant d'accepter de nouveaux contrats soumis pour ce même dispensateur<br>(X % versée en décembre, X % en janvier, etc.) |                                                                                                                                                                                              |

1<sup>er</sup> avril 2025

# Constats: Heures identiques inscrites dans la facture (forfait déguisé) autant pour le PAA que pour l'AS

- Les diagnostics ont souvent le même nombre d'heures
  - Ex: GIEC 8 heures peu importe la taille de l'entreprise
- Les heures en AS sont identiques entre les entreprises
  - Il y a une grande récurrence des montants versées sans égard à la production, à la taille de l'entreprise et besoin identifié au contrat.



## **Constats : Identification des heures sur la facture qui ne coïncide pas avec la documentation fournie**

### Cas de figures observés :

- Transfert d'heures restantes pour d'autres services admissibles ou non :
  - Pour faire des plans de drainage
  - Plan de ferme
  - PAEF
  - Dépistage sans stratégie global
  - Pour déposer une aide financière dans Prime-Vert
  - Analyse de sol
- Contrat signé par un conseiller et le travail est réalisé par un autre conseiller sans aucune mention dans les documents

| Constats                                                                                   | Recommandation                                                                                                                                                                      | Effet                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le <b>dispensateur</b> néglige des éléments administratifs obligatoires selon le <b>GA</b> | <b>Grille de vérification du contrôle de conformité</b> remise annuellement au <b>dispensateur</b> à titre d'information lors du renouvellement d' <b>entente d'admissibilité</b> . | Opportunité de prendre nouvellement acte des <b>éléments administratifs</b> à respecter dans ses <b>livrables</b> |